

## Rémunération : comment gagner 3.000 € pour perdre 4.461 € ?

*Le décret du 3 juin 2015 (modulation des allocations familiales) aggrave les effets de seuil*

**NEWSLETTER 14 290 du 22 JUIN 2015**

**ANALYSE PAR PIERRE YVES LAGARDE**



### 1 – Après l’augmentation méthodique des prélèvements, le reflux erratique...



La progression généralisée et spectaculaire des prélèvements sociaux et fiscaux en 2013 a laissé la place aux mesures passablement désordonnées et à effets contradictoires.

Parmi les deux plus marquantes, signalons la baisse du taux de cotisation d’allocations familiales, qui permet de réduire les prélèvements, dans certains cas, tandis que la modulation des allocations familiales, dans d’autres cas, les augmente, indirectement, en diminuant les prestations perçues par le contribuable.

Ce qui réunit ces deux mesures, c’est qu’elles sont soumises à des effets de seuil.

**FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem**  
**38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE**  
[jacques@fac-jacques-duhem.fr](mailto:jacques@fac-jacques-duhem.fr) [jacquesduhem.com](http://jacquesduhem.com)  
Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

Ainsi, le taux d'allocations familiales des non-salariés est modulé en fonction du montant des revenus. Il est égal à 2,15 % si le revenu d'activité annuel est inférieur ou égal à 110 % du plafond annuel de la Sécurité sociale, soit 41 844 € en 2015. Il passe à 5,25 % si le revenu d'activité annuel est supérieur à 140 % de ce plafond, soit 53 256 € en 2015. Son taux est croissant - compris entre 2,15 % et 5,25 % - si le revenu d'activité annuel est compris entre 110 % et 140 % de ce plafond.

Concernant la modulation des allocations familiales, le décret du 3 juin 2015 fixe les barèmes applicables, permettant l'entrée en vigueur de ces dispositions le 1er juillet 2015. Ce texte divise par 2 ou par 4 le montant actuel des prestations, en fonction des revenus annuels du foyer et du nombre d'enfants à charge.

Dans les deux cas, nous avons donc à la fois des effets de seuil et - afin de les modérer – un calcul dégressif dont la complexité démontre, une fois encore, que nous ne sommes que sur le chemin de la simplification administrative. Au tout début du chemin, pour être précis !

## 2 – Augmenter son revenu de 3.000 € et ses prélèvements de 4.461 €



Nous prenons ici l'exemple d'un gérant majoritaire libéral, marié (pas d'autre revenu dans le foyer fiscal), avec deux enfants à charge. Pour ce gérant, comme pour les experts-comptables ou les pharmaciens, notamment, s'ajoutent les effets de seuil du régime complémentaire de retraite. L'exemple ci-dessous démontre que les conséquences d'une augmentation du revenu professionnel peuvent être détonantes !

	Avant augmentation	Après augmentation	Variation
Revenu imposable	66.000	69.000	3.000
Prélèvements nets	27.786	32.247	4.461

Les efforts consentis pour augmenter le revenu auront été bien mal récompensés : hausse des cotisations sociales, hausse de l'impôt sur le revenu et baisse des allocations familiales, pour un total de presque 150 % de l'augmentation (4.461 / 3.000) !

### 3 – Ici aussi, il faut combiner allocation stratégique et allocation tactique



Une stratégie de rémunération repose d'abord sur une allocation stratégique des ressources : choix du statut social, élaboration du dispositif de protection sociale et dosage des dividendes. Pour les clients dont la moyenne des revenus varie entre 50.000 € et 120.000 € environ, il devient de plus en plus nécessaire de considérer l'allocation tactique. Elle consiste à envisager la distribution du revenu sur 2 ou 3 exercices, voire sa capitalisation au sein de structures soumises à l'impôt sur les sociétés, pour gérer au mieux les effets de seuil.

Formation professionnelle en gestion de patrimoine.

FAC **jacquesduhem.com**  
FORMATIONS • AUDIT • CONSEIL

**CATALOGUE  
FORMATIONS**

DES



30 JUIN 2015	<b>PARIS</b> 	Comment élaborer la stratégie de rémunération et d'épargne du chef d'entreprise ?	<b>Pierre-Yves LAGARDE</b> 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
25 JUIN 2015	<b>PARIS</b> 	Sociétés civiles : une approche juridique et fiscale pratico-pratique...	<b>Jean-Pascal RICHAUD</b> <b>Stéphane PILLEYRE</b> 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
26 JUIN 2015	<b>LYON</b> 	Sociétés civiles : une approche juridique et fiscale pratico-pratique...	<b>Jean-Pascal RICHAUD</b> <b>Stéphane PILLEYRE</b> 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
30 JUIN 2015	<b>GRENOBLE</b> 	Les clés pour élaborer une stratégie de retraite pertinente : comparaison chiffrée et patrimoniale des solutions	<b>Valérie BATIGNE</b> 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>



FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem

38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE

[jacques@fac-jacques-duhem.fr](mailto:jacques@fac-jacques-duhem.fr) [jacquesduhem.com](http://jacquesduhem.com)

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

1 <sup>ER</sup> JUILLET 2015	<b>NANTES</b> 	La transmission à titre onéreux du patrimoine professionnel : aspects fiscaux La vérité par les textes... et par les chiffres....	Jacques DUHEM Stéphane PILLEYRE 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
2 JUILLET 2015	<b>MONTPELLIER</b> 	La transmission à titre onéreux du patrimoine professionnel : aspects fiscaux La vérité par les textes... et par les chiffres....	Jacques DUHEM Stéphane PILLEYRE 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
2 JUILLET 2015	<b>PARIS</b> 	La délocalisation des biens et/ou des personnes : Incidences juridiques et fiscales	Pascal J. ST AMAND Bertrand SAVOURE 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
7 JUILLET 2015	<b>PARIS</b> 	Gestion et transmission de l'immobilier d'entreprise	Frédéric AUMONT 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
27 ET 28 AOUT 2015	<b>CLERMONT FD</b> 	Séminaire de rentrée Pratique de l'ingénierie patrimoniale	J DUHEM JP RICHAUD S PILLEYRE PY LAGARDE 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
3 ET 4 SEPTEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Mise en pratique du conseil patrimonial (Etudes de cas)	Stéphane PILLEYRE 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
8 SEPTEMBRE 2015	<b>RENNES</b> 	Comment élaborer la stratégie de rémunération et d'épargne du chef d'entreprise ?	Pierre-Yves LAGARDE 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
10 SEPTEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Les clés pour élaborer une stratégie retraite pertinente : comparaison chiffrée et patrimoniale des solutions	Valérie BATIGNE 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>

<p><b>6 OCTOBRE 2015</b></p>	<p><b>AIX EN PROVENCE</b></p> 	<p>Les clés pour élaborer une stratégie retraite pertinente : comparaison chiffrée et patrimoniale des solutions</p>	<p><b>Valérie BATIGNE</b></p> 	<p>Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></p>
----------------------------------	---	--	--	--